

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 juin 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DJS 271 Bassins écoles des centres sportifs Élisabeth (14^{ème}) et Louis-Lumière (20^{ème}) -
Gratuité d'utilisation pendant l'été 2015.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2008 DJS 455 des 15, 16 et 17 décembre 2008 modifiant les tarifs et les conditions d'accès aux établissements sportifs municipaux gérés en régie directe par la Direction de la Jeunesse et des Sports, pour les usagers individuels ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015 demandant l'autorisation d'ouvrir au grand public le bassin école des centres sportifs Élisabeth (14^{ème}) et Louis Lumière (20^{ème}), à titre gratuit, pendant l'été 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du 18 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'une ouverture au grand public du bassin école du centre sportif Élisabeth (14^{ème}), à titre gratuit, du 6 juillet 2015 au 2 août 2015 inclus.

Article 2 : Est approuvé le principe d'une ouverture au grand public du bassin école du centre sportif Louis Lumière (20^{ème}), à titre gratuit, du 6 juillet 2015 au 2 août 2015 inclus.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à mettre en œuvre ce dispositif par voie d'arrêté.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO